



MARS 22

*Alors ça bourdonne?*

# LULLYINFOS

AFFAIRES COMMUNALES	2
RUBRIQUE DU CONSEIL	3
VIE LOCALE	4
ENVIRONNEMENT	5
S.D.L.	6
PAROISSE	7
INFOS	8



## IMPRESSUM

Edition: Commune de Lully VD

Rédaction: Frédérique Fontannaz, habitants@lully.ch

Graphisme: Christelle Birbaum, polygraphe, krysbi@me.com

Version numérique sur le site: [www.lully.ch](http://www.lully.ch)

Impression: Imprimerie d'Aubonne

**LULLYINFOS**

Prochaine parution  
juillet 2022

[www.lully.ch](http://www.lully.ch)

É D I T O R I A L

**L**a fin des mesures  
sanitaires, enfin libre !

Après plus de deux ans de pandémie, le Conseil fédéral a décidé de lever les dernières mesures sanitaires. La décision est entrée en vigueur, devinez quand ? Un 1<sup>er</sup> avril; il fallait oser !

La mesure la plus visible est qu'il n'est plus obligatoire de porter un masque dans les transports publics ou dans les lieux de santé.

L'isolement de cinq jours au minimum des personnes testées positives au Covid-19 a également été abandonnée. Avec ces dernières décisions, on peut dire que la situation en Suisse est maintenant revenue à la normale.

La Confédération et les cantons prévoient toutefois une phase de transition jusqu'au printemps 2023 durant laquelle la vigilance sera de mise. Concrètement, les structures permettant de réagir rapidement à un retournement de situation doivent être maintenues : dépistage, vaccination, traçage des contacts, surveillance et obligation de déclaration des hôpitaux.

Pour la suite, «de nouvelles vagues sont possibles et beaucoup de questions restent ouvertes, notamment sur l'immunité de la population pour l'automne et l'hiver prochain, sur les mutations.»

Mais Berne ne prévoit pas de retour à une situation particulière comme la Suisse l'a connue ces deux dernières années. «Sauf si la situation devenait encore plus grave que tout ce que nous avons déjà connu», a lancé Alain Berset.

Je vous laisse méditer....

*Mark Wings, Syndic*

## Notre belle vigne

Du Clos de la Mérette

**N**otre belle vigne du Clos de la Mérette, après bien des années de bons et loyaux services, a dû être arrachée en début d'année. Sous l'œil attentif de notre vigneronne **Laure Coucet**, un nouveau cépage, le Divico, a été planté. Il faudra toutefois patienter environ 3 ans pour déguster ce nouveau nectar. En attendant, en ce jour de vendange du 1<sup>er</sup> octobre, la Municipalité a donc convié nos **4 vignerons, Girardet, Kind, Chabloz et Petit**, à venir présenter leur production à la population. C'est donc en une belle fin d'après-midi d'automne, que citoyens et producteurs locaux, se sont retrouvés pour déguster ces différents vins. A réitérer l'année prochaine en attendant nos propres vendanges... Santé à tous !

*Jean-François Rubin, Municipal*



*Notre belle vigne du Clos de la Mérette.*

## Anna-Maria Chaubert

90 printemps, ça se fête!



*Anna-Maria Chaubert, le jour de son anniversaire.*

**A**près avoir célébré en juin 2021, le 100<sup>ème</sup> anniversaire de son mari Marcel, voici que c'est au tour d'Anna-Maria de fêter son 90<sup>ème</sup>. Installée depuis 35 ans à Lully, elle a su cultiver une passion débordante pour son jardin. Cet amour pour la nature a même débordé sur les reines de la pollinisation, puisqu'Anna-Maria était aussi une apicultrice hors pair. La Municipalité lui souhaite ses meilleurs vœux.

*Mark Wings, Syndic*

# Une plante invasive

## La Vergerette annuelle

Depuis plusieurs années déjà, au grès des parutions du Lully info, je m'efforce de vous expliquer les rouages ainsi que le fonctionnement de la partie législative de notre commune.

Aujourd'hui, ce n'est non pas le président du conseil, mais l'agriculteur et homme de terrain que je suis qui prend la plume, afin de vous faire part d'une vive préoccupation concernant une plante invasive :

### La Vergerette annuelle.

Cette vergerette ressemble un peu à la Pâquerette. On la distingue pourtant aisément, car les fleurs de la vergerette sont blanches, alors que celles de la pâquerette sont légèrement rosées sur leurs extrémités. De plus la vergerette peut atteindre **80 à 120 cm**, alors que la pâquerette reste plus basse au niveau du sol.

Cette vergerette, déjà largement présente sur le territoire de la commune dispose d'un potentiel de propagation énorme. En effet, chaque pied possède de **10'000 à 50'000 graines** ! De plus cette plante émet une sorte d'ensimes, qui empêche la germination des autres espèces et lui assure une colonisation rapide, massive et intégrale.

Lors de mes livraisons de vin à travers le canton et lors de contrôles de vigne que j'effectue régulièrement pour la coopérative de la Cave de la Côte, j'ai déjà pu observer les dégâts considérables de cette plante. Pour exemple : sur une parcelle de plus de 3 hectares de vigne sur la côte, elle a colonisé **les 100 %** de la parcelle et quand je dis les 100 %, c'est que plus aucune autre forme végétale, si ce n'est la vigne, n'y

est présente. Ceci alors que cette plante était encore quasiment inconnue il y a quelques années !

En ce qui concerne la commune de Lully, la situation n'est pas encore aussi désespérée. Pourtant on la trouve fréquemment dans tous les quartiers du village.

Depuis de nombreuses années, l'ensemble de la profession viticole et agricole s'efforcent, de promouvoir la biodiversité. Des efforts considérables ont été réalisés par l'ensemble de la profession et tout ce travail risque d'être mis à néant par cette petite fleur blanche à l'aspect inoffensif.

J'espère me tromper, mais à mon avis si nous ne faisons rien, nous allons au-devant d'une catastrophe en matière de perte de la biodiversité.

C'est pourquoi, il est temps d'agir. Ce n'est pas seulement un problème du milieu agricole, mais de toute la population. Dès ce printemps, j'encourage tout citoyen à lutter de façon permanente contre cette plante en les arrachant et en allant les déposer, non pas dans la benne à déchet vert, mais dans le petit container brun qui se trouve au même endroit, afin que celle-ci soit incinérée.

Si je tire la sonnette d'alarme aujourd'hui, c'est que j'estime que la situation est préoccupante.

L'année passée cette fleur a déjà largement disséminé ses graines, je vous invite à être prêt à réagir dès ce printemps !

*Vincent Chabloz, agriculteur et viticulteur*

*La vergerette annuelle, cette plante invasive.*



## Les haies de laurèles

Le long du terrain de foot de Lully

**I**l y a quelques temps, la municipalité a procédé à l'arrachage des haies de laurèles autour du terrain de jeux communal, au centre du village. Pourquoi ?

La laurèle, appelée aussi laurier-cerise, est considérée comme une espèce invasive et problématique. Son écorce, ses feuilles et ses fruits sont toxiques pour l'homme et le bétail. Les oiseaux peuvent cependant s'en nourrir et de facto contribuent à essaimer ses graines partout. Couper une laurèle, laisser quelques branches par terre et vous aurez tôt fait d'avoir de nouveaux plants. C'est notamment ce qui se passe en forêt où les laurèles envahissent peu à peu nos sous-bois.

Fort de ce constat, la Direction Générale de l'environnement du Canton de Vaud, et l'Alliance vaudoise pour la nature, ont initié une vaste campagne visant à subventionner l'arrache des laurèles et leur remplacement par une haie vive (ensemble d'arbustes offrant une grande biodiversité favorable à une foule d'espèces d'animaux). La Commune a pu bénéficier de ce programme et c'est dans ce cadre que la haie du terrain de foot a été remplacée.

Bien sûr aujourd'hui, le mur végétal vert a cédé la place à un ensemble d'arbustes encore petits et sans feuilles (nous sommes en hiver), mais on se réjouit déjà de voir cette haie se développer au cours des années et de déployer ces chatoyantes couleurs bigarrées.

*Jean-François Rubin*



*L'arrachage des laurèles autour du terrain de foot.*

## Sentier de la truite

Réfection du pont sur le Boiron

**L**e dernier pont que le promeneur qui emprunte le sentier de la truite doit traverser avant d'arriver à la Maison de la Rivière est celui situé proche de la route cantonale RC1.

Ce pont, datant de quelques décennies, ne correspondait plus aux normes de sécurité en vigueur pour garantir autant la traversée des piétons que celle des machines agricoles du Domaine du Vallon.

En gardant les gabarits existants, le pont a pu être rénové en collaboration avec le propriétaire du Domaine et les communes de Tolochenaz et Lully.

*Réfection du pont, afin de rassurer les promeneurs.*



# Nettoyage de toitures

## Interdictions des produits biocides

Depuis fin 2020, les produits biocides utilisés pour lutter contre les algues ou les mousses sont interdits pour le démoussage des toitures, terrasses, routes, chemins, places, etc...

Cette interdiction vise à éviter des dommages sur la faune et la flore aquatique causés par le déversement de substances toxiques dans les cours d'eau via le réseau d'évacuation des eaux claires. En prévision des nettoyages prévus au printemps, la Direction générale de l'environnement (DGE) rappelle les bonnes pratiques à respecter.



*Le nettoyage des toitures sans produits chimiques.*

## Bonnes pratiques

**Pour le nettoyage de toiture, seuls les moyens suivants sont actuellement admis :**

- **Privilégier les moyens mécaniques** (brosse, balai, eau sous pression), sans adjonction de produits chimiques, permet de minimiser la dispersion de substances nocives dans les cours d'eau.
- **Nettoyage avec un produit spécifique pour toiture** (en dernier recours).
- **Le déversement de substances chimiques dans les eaux claires étant interdit** (art. 6, LEaux), les écoulements de produits prévus pour cet usage et exceptionnellement appliqués sur les toitures, ainsi que les eaux de lavage qui en résultent, doivent impérativement être récupérés et déversés dans un regard d'eaux usées ou éliminés en tant que déchet spécial le cas échéant.
- **Les gouttières des toitures sont en effet le plus souvent raccordées au collecteur d'eaux claires** (réseau en séparatif). Si elles ne sont pas récupérées correctement, les substances chimiques appliquées sur ces surfaces parviennent directement dans les cours d'eau et peuvent causer des dégâts importants sur la faune et la flore aquatique.
- **Les propriétaires, privés ou publics, sollicités par des entreprises pour le nettoyage de toitures peuvent être tenus pour responsables des éventuels dégâts causés à l'environnement, en tant que commanditaires des travaux.**
- **En cas de doute ou de suspicion d'usage non conforme de produits chimiques**, la DGE appelle les propriétaires de villas et immeubles, ainsi que les communes, à ne pas donner suite aux sollicitations, notamment celles d'entreprises itinérantes.
- **En outre, les cas de pollution avérée ou imminente doivent être signalés dans les plus brefs délais à la police cantonale, via le 117.**

# Société de développement de Lully

## Calendrier des activités 2022



### ACTIVITÉS 2022

Chaque manifestation vous sera détaillée par une circulaire.

Une activité vous intéresse, bloquez de suite la date !

17 AVRIL



Chasse aux oeufs à 11h00  
Suivi d'un apéro

*Spécial enfants,  
parents &  
grands-parents*

11 MAI ET  
1<sup>er</sup> JUIN 2022



**Match aux cartes**  
à la grande-salle dès 20h00

JUIN /  
JUILLET



Grillades à la fontaine des Joncs  
dès le 3 Juin, tous les  
vendredis à partir de 19h00  
jusqu'au 1 Juillet

Le feu sera allumé par la S.D.L,  
venez nous rejoindre avec vos amis,  
voisins et vos grillades !

19 JUIN

Tournoi de Boules  
Organisé par la SDL

Cafés et croissants offerts

*Grill canadien (chacun amène ses  
grillades et accompagnements)*



1 AOÛT

Organisé par la SDL

4 SEPT.

Balade ouverte à toutes et tous  
pour découvrir les jardins  
et potagers de Lully, et brunch  
au Petit Sécheron

31 OCT.

Halloween

DECEMBRE

Les fenêtres  
de l'Avent

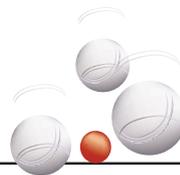


Et toujours, la GYM «DOUCE» d'Ingrid

*lundi ou mardi 19h15 - 20h15 / L.Cretegny 021 801 96 05*

### PÉTANQUE

Les vendredis soirs,  
du 8 juillet au 19 août  
dès 19h en cas de beau temps



Pas d'inscription, venez  
dès 19h00 avec votre  
matériel, un apéro  
canadien et votre  
bonne humeur!



- Apporter une animation au village.
- Favoriser les contacts entre les habitants.
- Créer une ambiance d'amitié.
- Donner des occasions d'échange pour petits et grands.

#### ET SURTOUT S'AMUSER!

La cotisation annuelle est de 25.- / adulte.

**Les dons sont les bienvenus - CCP 87-39501-0**

Pour les cotisants, tarifs réduits ou gratuits selon les activités.

#### Contacts:

**M. Pasche (Président)**

079 278 15 40 (location cantine)

**M. Gruber (Caissier)**

076 564 98 97

**Mme Wings (Secrétaire)**

079 453 39 77

**M. Guinand**

076 571 57 24 (inscriptions)

**S.D.L. CP 151 - 1132 Lully**

**www.lully.ch - sdl.secretariat@outlook.com**

# Église évangélique

## Développer sa spiritualité



Les villages de :

Villars-sous-Yens  
Tolochenaz Lussy Lully  
Vaux Saint-Prex Vufflens  
Yens Chigny Denens

sont rattachés à la  
**Paroisse réformée de  
Saint-Prex-Lussy-Vufflens**

A la suite de Jésus-Christ, notre paroisse cherche à témoigner de l'espérance et de la foi en Dieu.

**La paroisse vous offre des espaces pour développer sa spiritualité**

- des cultes traditionnels
- des célébrations festives
- des prières avec chants de Taizé
- des cultes pour les familles
- des rencontres de formation d'adultes
- des groupes de prière
- des partages autour de la Bible
- le groupe ÉcoÉglise
- le groupe des visiteurs

**Des lieux pour vivre la solidarité et le partage**

- les groupes d'Aînés
- les actions Terre Nouvelle



## Pour nous contacter

Saint-Prex  
**Diacre Renaud Rindlisbacher**  
021 331 58 17

Lully, Lussy, Villars, Yens  
**Pasteur Claude Demissy**  
021 331 57 75

Chigny, Denens, Tolochenaz,  
Vaux, Vufflens  
**Pasteur Sandro Restauri**  
021 331 56 77

**Permanence pastorale**  
077 522 88 50

**Secrétariat paroissial**  
021 802 33 39

**Le réseau d'entraide**  
079 215 10 49





Culture  
et rencontre

**PRO  
SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE

# Table d'hôtes

LULLY

## La Charrue

Pro Senectute Vaud vous propose de prendre un bon repas dans une ambiance chaleureuse, autour de Tables d'hôtes, organisées par des bénévoles.

Juliana et Thomas Droxler vous accueillent chez eux pour partager un savoureux moment et faire de nouvelles connaissances.

Lieu	Rte de Lussy 8, 1132 Lully (sans ascenseur)
Horaire et date	À midi, le samedi 7 mai 2022
Participation	CHF 15.- tout compris
Renseignements Inscriptions	Juliana et Thomas Droxler 078 722 74 49 48h à l'avance Transport à disposition sur demande

Dans le contexte sanitaire actuel, notre programme d'activités peut être soumis à modification. Par ailleurs, nous respectons les mesures édictées par les autorités et vous remercions de vous y référer.

Cette activité est partiellement subventionnée par l'Office fédéral des assurances sociales car elle favorise tout particulièrement l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées.

**canton de Vaud**  
vd.prosenectute.ch

**OiOi  
WEB**

**OiOi WEB**  
Notifications sur les  
téléphones portables  
multifonctions

Avec la mise en place de la nouvelle version du site internet (fin 2019), une nouvelle fonctionnalité a fait son apparition. L'administration communale a la possibilité aujourd'hui d'envoyer une notification, en cas d'urgence, sur les téléphones portables multifonctions des personnes qui ont installé l'application OiOi WEB et qui ont sélectionné la commune de Lully dans celle-ci.

Nous vous rendons attentifs que cette application est gratuite et pour installer l'application, vous trouverez les icônes (Google Play ou Apple Store) au bas de la page d'accueil du site internet de la commune. Vous pouvez également passer directement par le magasin en ligne de ces fournisseurs.

**La même fonctionnalité existe aussi dans cette application pour l'AIEB (service des eaux).**

## Lully et son passé

Une nouvelle rubrique vous sera proposée dans notre prochain «Lully Infos»

Pour y participer, nous invitons les bourdons à nous envoyer des photos de Lully d'avant l'année 2000, accompagné du texte: « C'était le...».

habitants@lully.ch



Si tu as entre 13 et 25 ans et que tu as une idée réserve

**le 24 septembre 2022**

au forum qui sera organisé à Lully (infos à suivre)

www.jaiunprojet.ch

Nos bureaux seront fermés  
du 14 avril au 2 mai 2022

Nous vous souhaitons  
de Joyeuses fêtes de Pâques